

Participez au  
61<sup>e</sup> concours



# Ville en fleurs 2026



Clichy  
Sous-Bois  
envie d'avenir

Nom

Prénom

Adresse

Appart

Étage

Entrée

Code d'accès

Tél

Mail

**Catégorie choisie** \*Jardin visible depuis l'espace public

- Jardin de particuliers\*       Jardins de résidence\*
- Jardins familiaux       Écoles\*
- Fenêtres, balcons ou terrasses fleuris\*
- Jardins pédagogiques ou partagés

**> À RÉCUPÉRER PUIS RETOURNER PAR COURRIER :****Centre administratif et technique****Direction de l'espace public****58 allée Auguste Geneviève - 93390 Clichy-sous-Bois****> À DÉPOSER SUR L'UN DES POINTS D'ACCUEIL DE LA VILLE :**

Hôtel de ville / Centre administratif Joliot-Curie / Maison de la jeunesse / Maison des seniors / Maison de la petite enfance / Bibliothèque Cyrano de Bergerac / CSID / Orange bleue / La maison du projet / Centre administratif et technique, service cadre de vie

**> À RENVOYER PAR E-MAIL : [villeenfleurs@clichysousbois.fr](mailto:villeenfleurs@clichysousbois.fr)****POUR PLUS D'INFORMATIONS 01 41 70 39 34**Règlement du concours disponible sur [www.clichy-sous-bois.fr](http://www.clichy-sous-bois.fr)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service communication de la Ville de Clichy-sous-Bois et traitées pour la diffusion d'informations municipales dans le cadre de l'exécution de ses missions d'intérêt public. Aucune information personnelle vous concernant n'est cédée à des tiers ou utilisée à des fins non prévues. Ces données seront conservées pour une durée de cinq ans. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement, ou encore de limitation des traitements des données recueillies. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, adressez-vous au Délégué à la protection des données de la Ville de Clichy-sous-Bois : [rgpd@clichysousbois.fr](mailto:rgpd@clichysousbois.fr) en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie d'un justificatif d'identité.